

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : COMPOUND SILICONE
Référence : 006017
Fournisseur : ITW Produits Chimiques
99 Quai du Docteur Dervaux
92600 ASNIÈRES SUR SEINE
Tel : 01.40.80.32.32.
Fax : 01.40.80.32.30.

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange de polydiméthylsiloxane et charge inerte. Produit à base d'huile sévèrement raffinée.

Composants contribuant aux dangers : Les composés sont, soit non dangereux, soit présents à une concentration inférieure au seuil de classification de danger de la réglementation européenne.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dans les conditions usuelles d'utilisation, les graisses à base d'huiles minérales et d'autres composants de ce produit ne présentent pas de danger d'intoxication aiguë.

L'expérimentation effectuée sur des produits neufs similaires indique qu'ils sont peu dangereux pour la vie aquatique et terrestre.

Pas de risques d'inflammation ou d'explosion dans des conditions normales d'utilisation.

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : Le risque n'existe que pour des graisses en aérosol ou en cas de chauffage du produit à des températures élevées. Dans ces deux cas, transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. Retirer les vêtements souillés, ne les réutiliser qu'après nettoyage.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes. Si troubles de la vue, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Appeler un médecin rapidement.

Autres : Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours du vomissement par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier. Effets connus des hydrocarbures. En cas d'incident, traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), mousse, poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau sous pression.

Dangers spécifiques : La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des dégagement de vapeurs toxiques tels que les oxydes de carbone. Leur inhalation est très dangereuse.

Protection des intervenants : Port obligatoire d'un appareil respiratoire homologué isolant, autonome en raison des fumées abondantes et des gaz.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Des déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes.

Précautions pour l'environnement : Concevoir des installations pour éviter la pollution des eaux et des sols. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.

Méthodes de nettoyage : Procéder à l'élimination ou à la destruction du produit. Contention et récupération à l'aide de moyens physiques (par exemple, élimination des rejets conformément au paragraphe 13). Ne pas utiliser de produits dispersants en cas de risque de pollution du milieu naturel.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Prévenir les incendies issus des emballages vides, de chiffons et matières diverses imprégnés de produit, en pratiquant une élimination régulière. Concevoir des installations pour éviter tout risque de projection. Utiliser des récipients, joints, tuyauteries résistant aux hydrocarbures. Ne pas fumer, ne pas boire pendant l'utilisation du produit.

Stockage : Ne pas entreposer avec des matières inflammables (combustibles), ni avec des produits alimentaires. Stocker à température ambiante, à l'abri de l'humidité, de l'eau, loin des oxydants puissants. Température de stockage : -20°C / +50°C.

Conserver dans les récipients d'origine, fermés. Concevoir le stockage de manière à éviter toute pollution des eaux et des sols.

8. CONTROLE DE L' EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles techniques : /

Paramètres de contrôles : VLE (brouillards d'huile) = 10 mg/m³ sur 15 minutes
VME (brouillards d'huile) = 5 mg/m³ sur 8 heures

Prévoir un local ventilé de dimension approprié.

Protection individuelle :

respiratoire : /

main : Gants résistant aux hydrocarbures

yeux : Lunettes de protection

peau et corps : Chaussures de sécurité.

Eviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Ne pas utiliser de produits abrasifs, de solvants, de carburants, de chiffons souillés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Solide

Couleur : Lisse couleur blanche

Odeur : Légère

pH pur : / **dilué à %** = /

Masse volumique (à 25°C) : Env. 2000 kg / m³

Point éclair : < 227°C. (coupe fermée selon norme NF T60118 vase clos)

Point/ Intervalle d'ébullition : /

Limites d'explosivité : /

Solubilité : Dans les hydrocarbures

Autres données : Pression de vapeur négligeable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable à température ambiante.

Conditions à éviter : /

Matières à éviter : Oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : Fumées d'hydrocarbures.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : En l'état actuel de nos connaissances ce produit ne présente pas de toxicité aiguë.

Effets locaux :

Inhalation : les vapeurs ou aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires ou les muqueuses.

Contact avec la peau : Des lésions cutanées peuvent se développer favorisées par de petites blessures.

Contact avec les yeux : Gêne ou irritation possible.

Ingestion : Faible toxicité en général.

Effets spécifiques : Formulés à partir de produits non cancérigènes (exp. animale).

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité : Produit non mobile dans le sol compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques.

Persistance / Biodégradabilité : Absence de données expérimentales.

Ecotoxicité : Pas de données connues sur le produit.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Excédents ou déchets : La seule élimination en France est la récupération par un récupérateur agréé, la régénération et le brûlage dans une installation agréée.

Dispositions légales :

Réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer : décret n°73-218 du 23/02/73 et 77-254 du 08/03/77, circulaire du 14/01/77 et 04/11/80.

Réglementation relative aux déchets : loi n°75-633 du 15/07/75 et décret n°77-974 du 19/08/77, décret n°79-981 du 21/11/79 modifié par les décrets n°85-387 du 29/03/85, n°89-192 du 24/03/89 et n°89-648 du 31/08/89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées.

Loi n°88-1261 du 30/12/88, décret n°90-267 du 23/03/90 relatif à l'importation, à l'exportation et au transit de déchets générateur de nuisances.

Loi n°92-646 du 13/07/92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Voies terrestres : fer / route R.T.M.D.R. A.R.D. R.I.D.

Classe, chiffre de l'énumération : /

N° d'identification : /

Assimilation : /

Voies maritimes (I.M.D.G.)

N° O.N.U. : /

Code page I.M.D.G. : /

Classe : /

Assimilation : /

Voies aériennes (O.A.C.I. / I.A.T.A.)

Classe : /

Assimilation : /

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification et étiquetage selon les directives C.E.E. (67/548/C.E.E. ou 88/379/C.E.E. modifiées).

Étiquetage : /

Phrases R : /

Phrases S : /

16. AUTRES INFORMATIONS

Annule et remplace la fiche du : **27/06/2000**

Des modifications ont été apportées aux paragraphes : 2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-15

Cette fiche complète la fiche produit et d'informations techniques mais ne la remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances RELATIVES AU PRODUIT concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Une liste des principaux textes législatifs réglementaires peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.

Date de révision : le 05/08/03

FICHE DE DONNEES DE SECURITE